

LE JOURNAL

de Sainte-Croix et environs

Journal officiel des communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget - www.jsce.ch

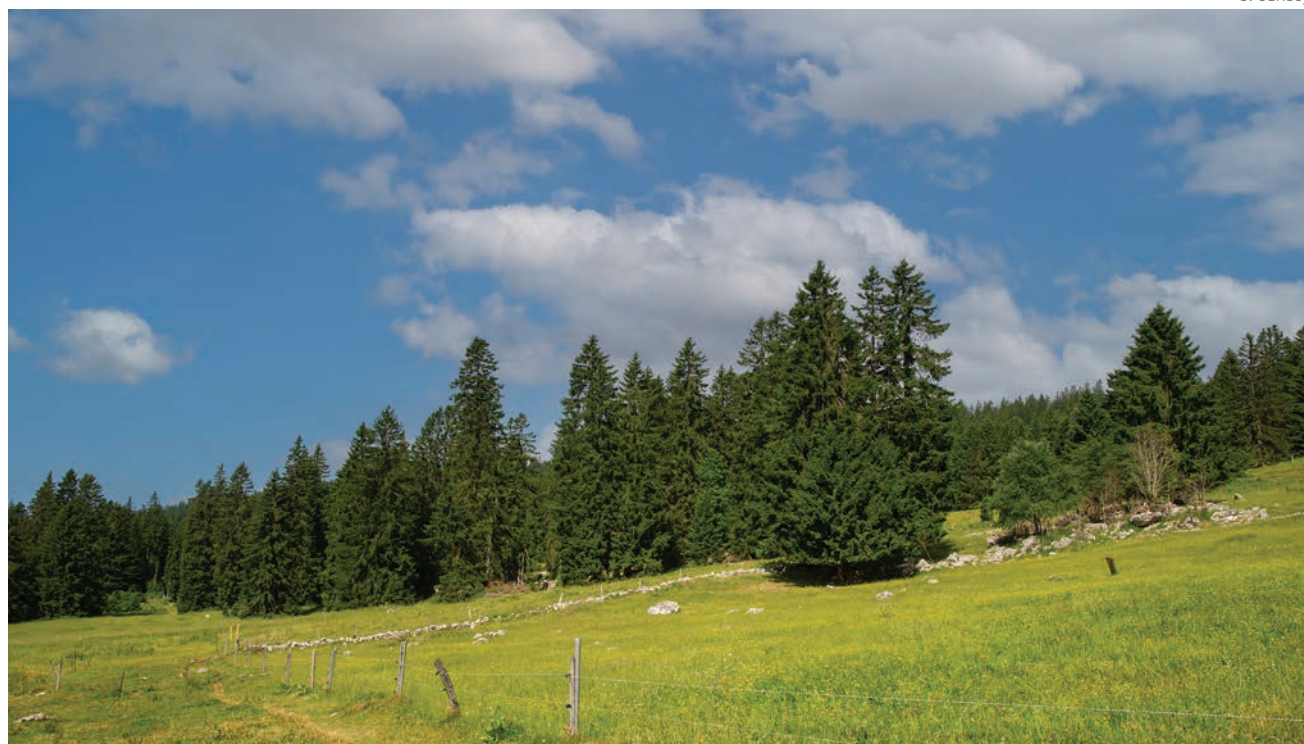
N° 3130 1.70 fr

Paraît le mercredi et le vendredi

Mercredi 22 juin 2022

Le projet de parc éolien de la Grandsonnaz au conditionnel

C. Carisey



Les flancs du Chasseron ne sont pas encore près à voir pousser une éolienne. Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson a décidé lundi de refuser le permis de construire, Bullet soumet le projet à la votation populaire. Un coup de frein pour le parc éolien mais tout reste ouvert.

Trois des quatre communes territoriales concernées par le projet demandaient la levée des oppositions et soumettaient le Plan d'affectation intercommunal valant permis de construire (PAPc) du projet de

Parc éolien de la Grandsonnaz à leurs Conseils lundi soir.

Tant Mauborget, Fontaines-sur-Grandson que Bullet ont levé les oppositions. Mauborget a validé le PAPc tout comme Bullet mais le Conseil

communal a décidé de soumettre cette décision à un référendum populaire. Fontaines-sur-Grandson a quant elle refusé le PAPc pour une voix. Cela n'enterre par pour autant le projet. Du moins pour l'instant.

Pages 2&3

Dans ce numéro:

Portes ouvertes au Collège

M. Stoeckli



Le collège de la Gare a ouvert ses portes au public vendredi dernier. L'occasion de découvrir le travail effectué durant l'année écoulée.

Page 5

Week-end circassien

LeZartiCirque



L'école de cirque de Sainte-Croix donne plusieurs spectacles sous son chapiteau de la rue de l'Industrie ce week-end.

Page 8

LE JOURNAL

de Sainte-Croix et environs

Tous ménages ce vendredi 24 juin

Transmettez vos annonces jusqu'à 14 heures aujourd'hui à :
journal@jsce.ch ou au 024 454 11 26

POLITIQUE - PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA GRANDSONNAZ

Le Législatif bullaton soumet le parc éolien au

Texte : **A. Müller**
Photo : **L.-G. Alloati**

Trois des quatre communes territoriales concernées par le projet de parc éolien de la Grandsonnaz soumettaient le permis de construire à leurs législatifs lundi soir. Le projet d'installation de quinze éoliennes sur les flancs du Chasseron ne pourra voir le jour, dans sa version actuelle, que si l'électorat bullaton se prononce en faveur de ce dernier. Explications.

Le projet de Parc éolien de la Grandsonnaz pouvait franchir une étape décisive lundi soir. Les quatre organes législatifs des communes territoriales concernées pouvaient décider de lever les oppositions et adopter le plan d'affectation intercommunal valant permis de construire (PAPc) du Parc éolien de la Grandsonnaz. Ils auraient ainsi donné leur feu vert au projet. Une sacrée étape aurait été franchie même s'il y a fort à parier que certains opposants auraient fait valoir leur droit de recours auprès du Tribunal cantonal.

Autant le dire tout de suite, les choses ne se sont pas tout à fait passées de cette manière. Si Mauborget a donné son feu vert (voir ci-dessous), les conseillers généraux de Fontaines-sur-Grandson ont, quant à eux, décidé de refuser le PAPc. Le bureau du Conseil général de la commune de Fiez a de son côté décidé de repousser le préavis à l'automne.



Le débat a été intense mais courtois lundi soir à Bullet.

À Bullet, le Conseil communal a décidé d'approuver le PAPc par une seule voix (15 pour, 14 non). Une dizaine de conseillères et conseiller ont demandé de soumettre cette décision à un référendum spontané. La majorité des conseiller l'a approuvé. L'électorat de la commune de Bullet devra donc se positionner sur le projet de parc éolien.

Les crêtes du Chasseron seront cependant caressées par de nombreux coups de bise avant d'en arriver là. En effet, avant que le référendum ait lieu, il faut que l'ensemble des communes concernées se soient prononcées définitivement sur le PAPc. Fiez doit le faire à l'automne donc, Fontaines l'a refusé mais pourrait le soumettre à nouveau à

son Conseil (voir encadré). Notons que si la décision prise lundi est maintenue, le promoteur pourrait également envisager de réaliser le parc sans les six éoliennes prévues sur cette commune.

Une fois que le nombre définitif de communes ayant validé le PAPc sera connu, le Canton devra encore valider ce plan d'affectation, comme le veut la procédure en pareils cas. Et c'est à ce moment-là seulement que les Bullatones et Bullatons pourraient être appelés aux urnes. Si le projet est finalement refusé par le corps électoral bullaton, le promoteur pourrait, là aussi, tout de même réaliser le parc mais en l'amputant

des cinq éoliennes prévues sur le territoire communal de Bullet.

Proposition de report

Revenons brièvement sur les débats qui ont émaillé durant près de deux heures le point 7 de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de Bullet de lundi soir. La présidente Kelita Lambert était parfaitement préparée et a rappelé les procédures de vote en expliquant les tenants et aboutissants de ces derniers. Le climat de cette séance a été plutôt serein et les débats se sont déroulés globalement de manière courtoise chacun ayant pu exprimer son ressenti face à ce sujet hautement émotionnel. Tourisme, santé, écologie, sacrifice des paysages ont notamment été évoqués de la part des opposants. Responsabilité collective, pesée d'intérêt, rénovation des infrastructures, revenus financiers pour la commune, et héritage pour les générations futures ont argumenté, de leur côté, les partisans du parc.

L'ensemble des membres du Conseil communal bullaton, soit trente élues et élus, était présent lundi marquant ainsi l'intérêt d'assumer leur responsabilité. En préambule, certains conseillers ont estimé qu'ils n'avaient pas en leur possession toutes les informations et réponses à leurs questions et auraient souhaité avoir plus de temps pour se prononcer sur le sujet. Ils ont demandé à pouvoir reporter le préavis. La Municipalité a décidé de le maintenir en invoquant le fait que les conseillers avaient eu suffisamment d'oc-

Oui pour Mauborget

Texte : **M. Stæckli**

C'est lundi soir que le Conseil général de Mauborget avait à se prononcer au sujet du plan d'affectation intercommunal valant permis de construire le parc éolien de la Grandsonnaz.

La construction de ce parc, sis sur le territoire des communes de Bullet, Fiez, Fontaines-sur-Grandson et Mauborget doit recevoir l'aval de chacune des communes susmen-

tionnées. Pour Mauborget, c'est chose faite, la Municipalité ayant préavisé favorablement et recommandé au Conseil général de lever les cinq oppositions émanant des citoyens de cette localité, après lecture du rapport de la commission, le président Sébastien Mazerolle a fait voter l'assemblée en deux fois : dans un premier temps, il s'agissait de lever les oppositions au projet de décision finale statuant sur le plan d'affectation intercommunal, le résultat a été de 15 oui, 4 non et 0 abstention. Le deuxième vote

concernait l'adoption du projet de décision finale statuant sur le plan d'affectation intercommunal valant permis de construire, résultat 15 oui, 6 non et 0 abstention.

Les citoyens des communes concernées avaient reçu préalablement une volumineuse documentation en 65 pages expliquant avec force détails la description du projet, les mesures de vent, le financement et la rentabilité, le rapport d'impact sur la biodiversité, l'avi-faune et le paysage. Une autre partie de la brochure était consacrée aux

griefs des opposants au sujet des sols des eaux souterraines, du bruit, des ombres clignotantes, de la sécurité sur les chemins pédestres, suivis des réponses des promoteurs...

On y évoquait également l'opportunité du projet et la pesée d'intérêts, la dépréciation immobilière et l'impact sur le tourisme. Un deuxième fascicule était consacré à l'autorisation de défrichement, conçu de la même façon avec griefs et réponses. Ainsi chacun.e a pu se faire une idée et prendre la décision en connaissance de cause.

référendum populaire

casions et de temps pour se renseigner sur le sujet, notamment lors de séances d'informations organisées à leur intention.

Le règlement du Conseil communal offre la possibilité aux conseillers de retirer un préavis de l'ordre du jour en déposant une motion d'ordre. La présidente a interrompu la séance quelques instants pour faire appel au préfet afin de clarifier la procédure. A la reprise, la motion d'ordre a été demandée par sept Conseillers et le report a donc été soumis au vote. Le Conseil l'a refusé et le préavis a été maintenu à l'ordre du jour. Gilles Gander a alors décidé de quitter la salle. Il avait demandé le report du préavis et annoncé en début de soirée vouloir démissionner du Conseil à l'issue de la séance. Il a estimé n'avoir pas été suffisamment informé et s'est senti mis sous pression pour se positionner sur le sujet.

Vingt-neuf membres ont donc participé à la suite des débats avant de pas-

ser au vote. À la demande du Conseil, les votations ont eu lieu à bulletins secrets. Les oppositions ont été levées par 16 voix pour et 10 contre. Trois conseillers ayant déposé une opposition au projet ont dû se récuser pour ce vote précis. Ils ont pu revenir ensuite pour le reste de la votation. Après le vote du PAPc (détaillé en début d'article) restait encore à donner l'autorisation à la Municipalité d'accorder un droit de superficie sur deux parcelles, propriété de la commune, pour l'installation de deux éoliennes. Par une voix, le Conseil a décidé de la refuser. En cas d'acceptation du Parc éolien de la Grandsonnaz, la Municipalité pourrait soumettre à nouveau cet objet à son Conseil.

Il restera d'ailleurs encore plusieurs étapes à franchir par le projet qui, même validé par le Canton, pourra encore être sujet à des recours. Affaire à suivre donc.

Refus pour une voix à Fontaines-sur-Grandson

Bien qu'il ait levé les oppositions, le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson a refusé pour une voix (17 contre, 16 pour et un blanc) le Plan d'affectation intercommunal valant permis de construire (PAPc) lors de sa séance de lundi soir. Ce refus ne signifie pas pour autant que le projet de parc éolien de la Grandsonnaz est enterré. En effet, la loi autorise la Municipalité à représenter le même préavis à son Conseil lors d'une future séance. En mars 2018, la Municipalité de la Praz, dans le cadre du parc éolien du Mollendruz, avait pris cette option en soumettant à nouveau le préavis à son Conseil un mois après que ce dernier l'ait refusé. Le Conseil l'avait d'ailleurs accepté lors de ce second vote. Fontaines-sur-Grandson suivra-t-elle l'exemple de La Praz? « Pour l'instant rien n'est décidé. Nous devons nous réunir en Municipalité ces prochains jours pour prendre une décision à ce sujet », réagit Xavier Boesiger, syndic de la commune de Fontaines-sur-Grandson. Ce dernier tient à relever que les débats se sont déroulés de manière courtoise durant la séance du Conseil de lundi soir. À noter que huit conseillers se sont fait assermenter pour l'occasion.

Les quatre communes territoriales concernées par le projet se sont réunies hier soir avec le promoteur pour faire le point suite aux décisions des Conseils des trois communes qui ont déjà statué sur la question. Reste à savoir si le projet pourrait tout de même voir le jour amputé des six éoliennes prévues sur le territoire de la commune de Fontaines. « Il est trop tôt et impossible aujourd'hui de se prononcer sur ce sujet. Cela nécessite de réévaluer la situation. Nous n'en sommes pas encore là, tout n'est pas perdu. Nous nous concentrons pour l'instant sur le résultat de Fiez et la consultation populaire de Bulle avant de pouvoir se pencher sur la question », souligne Christian Bernet, chargé de communication aux Services Industriels genevois, porteur du projet. « Mais nous prenons acte. Nous devons discuter avec les communes. Comprendre les résultats de ces votes. Nous sommes bien conscients que le processus est long. Ceci dit, cette étape démontre que ce sont bien les communes qui décident et qu'il s'agit d'un processus démocratique. C'est très bien et cela donne une assise et légitimité au projet en cas d'acceptation finale de ce dernier », conclut le communicant.

POLITIQUE - CONSEIL DE SAINTE-CROIX

Accord parfait au Conseil communal

Texte : C. Dubois

Deux heures chrono, dont 25 minutes pour dompter le système de vote électronique! Lundi soir, la dernière séance du Conseil communal sainte-croix a déroulé son ordre du jour quasi sans intervention des 47 conseillers réunis à la salle communale.

Le renforcement de la sécurité des systèmes d'information a fait l'unanimité (un récusé, une abstention), par l'adoption d'un crédit de 63'000 francs lundi soir en séance du Conseil communal présidée par Luzia Bernshaus, PLR. Rapporteur de la commission, Joël Herminjard, PS-Les Vert.e.s a évoqué les risques de cyberattaque, mais également consécutifs à une erreur humaine ou à un incendie. « Toutes ces menaces doivent être identifiées et des scénarii élaborés pour y répondre », a-t-il souligné. Le conseiller a salué la volonté de formation et de sensibilisation des utilisateurs, ainsi qu'une demande d'audit de sécurité informatique à un prestataire externe et indépendant.

« Jein » pour un parc

La pétition pour la protection de l'aigle royal et autres rapaces, munie de 818 signatures et déposée le 25 avril dernier au bureau du Conseil communal, a été renvoyée à la Municipalité pour traitement.

C'est un « jein » (oui et non) pour une étude d'un Parc naturel régional Balcon du Jura-Val de Travers, postulat déposé par Francesca Biermann, UDC et Ind. La Municipalité « ne souhaite pas se substituer à une initiative citoyenne ». La commission, par la voix de Michaël Mollet, rapporteur, estime « que la meilleure des options serait d'intégrer ce projet au Parc Jura vaudois ». Ce dernier fonctionne

depuis plusieurs années déjà avec 8-9 personnes et bénéficie d'un montant important pour son exploitation. Cependant, le Parc Jura vaudois vient de renouveler sa charte pour dix ans. La Municipalité serait prête à rencontrer le directeur du Parc Jura vaudois pour « évoquer une possibilité de synergie, à condition d'avoir pu obtenir au préalable l'aval de toutes les communes concernées ».

Motion en déshérence

Approuvés à la quasi-unanimité et sans discussion, les comptes 2021 et le rapport de la commission de gestion présenté par Thierry Luthringer, PS-Les Vert.e.s, présentaient quelques nouvelles réjouissantes: un excédent de revenus de près de 85'000 francs et une marge d'autofinancement de plus de 4,5 millions de francs. Elles trouvent leurs sources dans une augmentation de recettes fiscales de plus de 1 million de francs, dont un tiers provenant des personnes physiques, ainsi que du produit des taxes et de la vente du gaz et de l'eau.

La commission de gestion a souligné avoir constaté « une excellente gestion de la commune, sans dysfonctionnement, et a salué le professionnalisme des employé.e.s communaux qui œuvrent pour la qualité de vie de tous ». Elle a aussi observé que 2 motions, dont une datant de 2014 et dix postulats n'ont pas reçu de réponse dans l'année. Elle a prié la Municipalité de respecter le règlement.

Changement dans les rangs PS-Les Vert.e.s. En remplacement de Stéphane Mermod, qui a démissionné pour des raisons professionnelles, et de Claudia Napoleone, Stéphane Flückiger et Zakaria Didri ont été assermentés. Le JSCE reviendra vendredi sur divers points ainsi que sur la nomination du bureau et de la

Le point sur des oppositions

Les services cantonaux concernés autorisent l'équipement du hameau de La Gittaz. Ils ont levé l'opposition subsistante, sans effet suspensif. La Commune attend le préavis de l'Office fédéral de l'agriculture pour l'octroi des subventions et l'autorisation de mise en chantier.

L'enquête publique pour la réfection de la route de la Côte a été frappée de 17 oppositions. Elles émanent de privés ainsi que de deux associations. Le dossier a été remis au canton. Les oppositions concernent d'une part le chantier (bruit, nuisances), d'autre part le projet en lui-même (bruit, vitesse, réalisation du tunnel, notamment), précise Nicole Schick, conseillère en communication à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). La DGMR va analyser les oppositions durant l'été et les contacts avec les opposants ou leur représentant seront pris cet automne.